MAITRE D'OUVRAGE


CILAOS
Aménagement foncier - Promotion Immobilière
73 rue Aristide Briand - 44400 REZE
02 40 84 33 32
info@cilaos.fr
www.cilaos.fr


# Commune de Saint-Denis-La-Chevasse
# Les Terrasses de Foliot

## PLAN DE VENTE DEFINITIF

## LOT n° 11 + i

PLAN DE SITUATION (sans échelle)

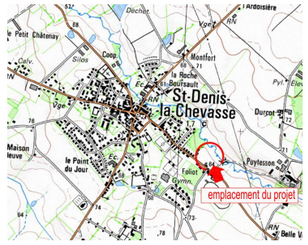


| | |
|---|---|
| Surface | 408 m² + 51 m² (hors lotissement , non constructible) |
| Surface plancher | 240 m² |
| Cadastre | Section E n° 1923-1945 |
| Servitude | |
| N° permis d'aménager | PA 085 208 21 V0003 |
| Date de l'arrêté | 06/12/2021 |
| Dossier | L19838 |

PLAN DE LOCALISATION (sans échelle)

ARCHITECTE


Lorraine DONDAINAS

Architecte-Paysagiste
GEOUEST


GEOMETRE


GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
www.geouest.fr
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr


## AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.

## LEGENDE

### AMENAGEMENT

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Zone de préservation de la végétation : zone non constructible sauf annexes sans fondations
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement des places de stationnement publiques
- seuil z=0.00 m — Altitude minimum obligatoire pour le seuil de l'habitation
- Zone hors périmètre lotissement , non constructible
- Contour lot
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot

### ESPACES VERTS

- Espace Vert (engazonnement)
- Plantation projetée (emplacement et nombre de principe)
- Espace de nature préservé avec la conservation de la haie ou son remplacement (emplacement de principe)
- Haie préservée

### TOPOGRAPHIE

- 00.00 – cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- – signe d'appartenance de mur
- o – borne OGE

### RESEAUX

*(emplacement et cote à titre indicatif)*

- 00.00 – cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- – regard tabouret EU
- – regard tabouret EP
- T : - / rEU : 60.98 – cote tampon du regard EU / – cote radier du branchement EU => cotes suivant plan de récolement
- T : - / rEP : 60.28 – cote tampon du regard EP / – cote radier du branchement EP => cotes suivant plan de récolement
- – candélabre
- – emplacement du citerneau eau potable
- – emplacement du coffret électrique et du regard téléphone

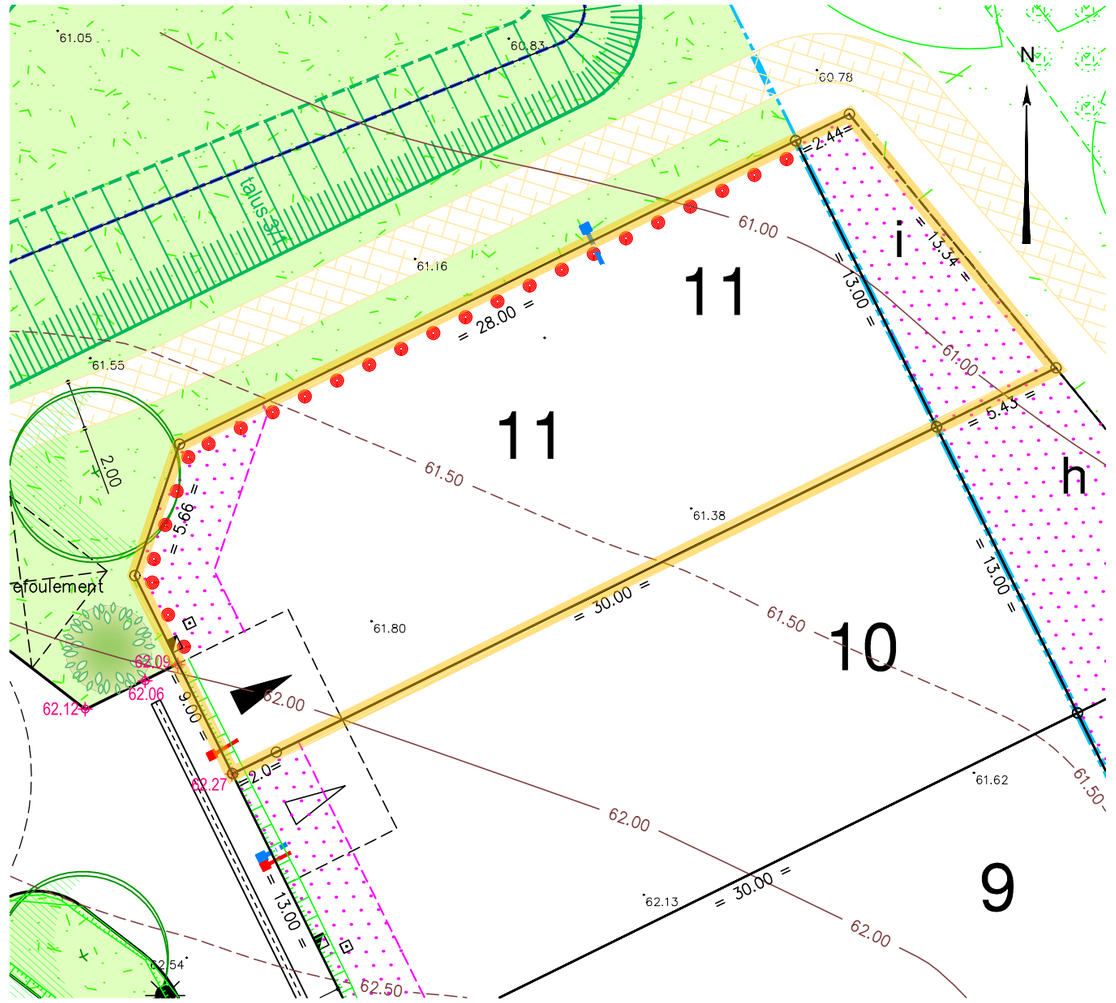


Rattachement planimétrique : RGF93 CC47 — 0 5m 10m — Echelle : 1/250

Rattachement altimétrique : IGN69 — Date d'édition : 12/09/2022